

Dès l'époque la plus reculée il y eut des formulaires ou protocoles pour les notaires. Nous en connaissons un qui date de 1470. Il s'en est publié en France plus de cinq cent, sous les titres les plus divers et les plus bizarres : *Le Prothocolle* (1550), *Théorique de l'art des notaires* (1572), *Pratique de l'art des notaires* (1582), *Le style et protocole des notaires* (1574), *Le parfait notaire*, de Claude Berguère (1635), *Le vray style et protocole des notaires royaux* (1644), *Le nouveau et parfait notaire* de Jean Cassas, (1672 1723), *Code et guide des notaires publics* (1792), *Nouveau style des notaires de Paris* (1803), *Formulaire des notaires*, de Ripport-Joune (1812), *Manuel des clercs de notaires* (1819), *Le Vade-Mecum du notaire et du praticien* (1824), *Le régulateur des notaires* (1833), *Manuel des notaires, avec dictionnaire des formules de tous les actes* (1841-46), *Manuel du notariat*, par Bavoux (1846), *Le taxateur des notaires* (1850), *Nouveau manuel des aspirants aux fonctions de notaire*, par Combes (1854), *Manuel du clerc de notaire*, par Lefebvre, Bisson et Dorville (1854), *Guide pratique du clerc de notaire*, par Métivior (1856), *Guide pratique pour la rédaction des actes des notaires*, par Michaux (1862), *Formulaire-pochet des actes de notaires* (1866), *Traité pratique et formulaire général du notariat*, par Defrénois et Vavasseur (1868). Nous arrêtons cette nomenclature à 1868, mais depuis cette date, il a été publié en France ou en Belgique une centaine d'autres ouvrages qui traitent des formules des actes.

Quelqu'excellents que fussent la plupart de ces auteurs, on comprend qu'après la promulgation du Code civil leur utilité pratique avait cessé et qu'ils étaient plutôt de nature à induire en erreur qu'autre chose.

Ce ne fut cependant qu'en 1875, après la promulgation de la loi organique 39 Victoria, ch. 33, qu'un de nos confrères tenta de remédier au manque d'un auteur approprié pour guider la profession dans la rédaction des actes. M. Petrus Hubert, notaire à Trois-Rivières, entreprit cette tâche et publia, en 1877, chez Beauchemin et Valois, *Le Manuel du notaire ou traité théorique et pratique, et formulaire général du notariat*.

Ce volume de 387 pages, de format modeste, contenait l'acte concernant le notariat de 1875, des explications de droit et de pratique sur chacun des actes qui peuvent être passés devant notaire, les formules variées de ces actes, le tarif des honoraires de 1876, une